



Commission régionale de conciliation et indemnisation

Par **bezombes**, le **09/08/2009** à **16:15**

Bonjour, j'ai fais appelle à vous pour un conseil pour ma soeur qui a entamée une procédure pour une éventuelle indemnisation de son préjudice physique et moral suite à une intervention chirurgicale au niveau du plexus brachial gauche qui l'handicape depuis 4 années. D'après le médecin qui l'a opéré les suites opératoires devaient durer quelques semaines hors des douleurs neurogènes sont apparues juste après le retour au domicile et dure toujours. Avant l'opération le chirurgien lui a fait signer un papier concernant les suites immédiates de l'opération qui incluait les douleurs neurologiques, **est ce que ce document concerne aussi les douleurs s'étalant sur plusieurs années?** sachant qu'elle a du être traitée par morphine durant 4 mois post op puis mise sous neuroleptique (lyrica) après avoir pris plusieurs antalgiques de tout bord. Elle est désespérée face à tous les problèmes auxquels elle doit faire face notamment ces douleurs chroniques qui l'handicapent dans sa vie de tous les jours et professionnelles ainsi que ses déplacements. Je dois vous signaler aussi qu'elle a un dossier cotorep pour bénéficier d'une adaptation au niveau de son poste de travail. Elle doit passer en commission régionale de conciliation et indemnisation des accidents médicaux le 14 octobre 2009. Merci de votre réponse dans les meilleurs délais.

Par **GATEBOIS**, le **10/08/2009** à **21:44**

Bonjour, j'ai bien lu votre courrier. Je vous invite à contacter l'association FNATH de votre département. Fédération Nationale des Accidentés du travail et des Handicapés Elle est spécialisée dans la défense des "accidentés de la vie". J'en fais partie et je peux vous assurer qu'ils sont compétents. Cela ne vous engage en rien de les rencontrer. Bon courage.